

# Remédiation scolaire en Communauté française : quelles pratiques en vue de réduire l'échec scolaire?

Fondation Roi Baudouin avec la collaboration de Changements pour l'égalité (CGé)

Origine du projet : en 2009 la fondation est alertée par des témoignages selon lesquels des réponses extérieures à l'école en matière de remédiation scolaire (RS) se développent de plus en plus en Communauté française. Il s'agit de dispositifs publics ou subventionnés mais aussi de structures commerciales demandant parfois des sommes assez élevées. **Divers travaux menés en 2009 par la fondation montrent que la RS fait l'objet de pratiques éparses dans les écoles, souvent basées sur une répétition des apprentissages et insuffisamment maîtrisées par des professeurs non formés à la pédagogie différenciée.**

La RS est inscrite dans la réglementation scolaire mais comment est-elle mise en oeuvre et est-elle de nature à réduire les inégalités sociales?

**Des études internationales comme PISA montrent qu'un nombre élevé d'élèves en CF n'ont pas acquis les compétences attendues, que le taux de diplômés de l'Enseignement secondaire supérieur est insuffisant et que le taux de redoublement est très élevé par rapport aux autres pays européens.**

La fondation a organisé en 2011 un « programme d'intervision » entre différentes écoles de la CF (48 écoles sélectionnées par jury) avec pour objectif principal d'identifier les pratiques susceptibles de réduire l'échec scolaire et les inégalités. Ce sont les résultats de ce programme d'échanges que vous trouverez dans les pages qui suivent. Ces résultats s'articulent autour de 3 axes :

1. les pratiques de terrain
2. les réflexions pour une remédiation efficace
3. les pistes d'actions pour améliorer la RS

## 1. Les pratiques de terrain

**Dans la partie francophone du pays, volonté depuis une dizaine d'années de la part des politiques de mettre en oeuvre une école de la réussite pour tous :**

- acquisition de socles de compétences (et non plus seulement de connaissances) ;
- volonté d'appliquer une pédagogie différenciée (tenir compte de la singularité des élèves) ;
- organisation par cycles permettant l'acquisition des compétences requises de manière plus souple ;
- remise en cause du principe de redoublement (adoption du terme « année complémentaire »<sup>1</sup>) ;
- accent mis sur la remédiation scolaire immédiate (qui doit se faire de manière rapide au moment des apprentissages).

---

1 Année complémentaire visant à approfondir les matières pour lesquelles l'élève présente des difficultés tout en lui permettant de poursuivre ses apprentissages dans l'année supérieure pour les matières sans difficultés.

**Cette notion de remédiation scolaire a été inscrite dans divers décrets et explicitée dans de nombreuses circulaires. Ainsi on la retrouve dans la déclaration de politique communautaire 2009-2014 :**

- la remédiation immédiate doit se généraliser car elle est efficace pour lutter contre l'échec scolaire ;
- l'enseignant doit être le premier intervenant en remédiation immédiate, il doit être outillé pour adapter sa pratique personnelle et être en mesure de résoudre le problème en équipe (avec un autre collègue, le centre PMS...) ;
- le gouvernement de la CF sera attentif à ce que chaque établissement développe une politique de remédiation immédiate (sans en limiter ses formes) et qu'elle ne puisse faire l'objet d'une marchandisation ;
- la formation initiale ainsi que celle en cours de carrière doit être repensée et diversifiée afin de permettre aux enseignants d'identifier les difficultés individuelles, de développer des outils de remédiation différenciés.

Il existe cependant en dehors de l'école de nombreux dispositifs pour remédier aux lacunes des élèves : initiatives publiques, issues du monde associatif (telles que les EDD) et les formules commerciales (cours particuliers donnés par des enseignants ou organisés par des sociétés privées).

Comment se déroule la remédiation en pratique dans les écoles? **D'après l'étude réalisée par la fondation (qui se base nous le rappelons sur le témoignage de 48 écoles de l'enseignement secondaire en CF), il existe en réalité une grande diversité des pratiques sur le terrain propres aux situations particulières des établissements. Plusieurs approches et types de prises en charge sont la plupart du temps mis en oeuvre au sein d'une même école.** Ainsi il arrive que l'école secondaire fasse le lien avec le niveau primaire afin de repérer les lacunes que les élèves ont à leur arrivée dans le secondaire. Par exemple, une étude dirigée en math et en français est organisée dans l'établissement pour les élèves du 1er degré qui ont été en difficulté déjà dans le primaire (l'école aura pris contact au préalable avec les écoles primaires d'où proviennent la majorité des élèves) ou qui le demandent en cours d'année. De nombreux établissements concentrent la remédiation essentiellement sur le 1er degré. Dans d'autres écoles, la remédiation vise l'ensemble de l'établissement ou certains degrés. Dans d'autres cas, des publics spécifiques sont détectés et ciblés. Ainsi le témoignage suivant :

*« Des cours de français sont dispensés aux primo-arrivants ou à tous ceux qui éprouvent de grandes difficultés en français. Quatre écoles de la région se sont mises en commun pour assurer un temps plein de cours de « français langue étrangère » à ces primo-arrivants. »*

Il existe de nombreux dispositifs de remédiation organisés autour des matières principales (français, math et langues) portant sur le contenu des cours et leur compréhension. Des remédiations sont également consacrées aux méthodes de travail et aux stratégies d'apprentissage :

*« En début d'année, les professeurs font passer des tests. Les élèves reçoivent ensuite une carte dans leur journal qui reprend leurs points forts et faibles. Les techniques de mémorisation des élèves sont aussi observées. L'idée est de valoriser les capacités de chacun et de montrer que tous sont intelligents à leur manière. »*

Certaines écoles prévoient que le titulaire du cours s'occupe de la remédiation. D'autres font appel à un autre professeur (qui donne aussi cours dans l'école) ou un intervenant dédié à la remédiation. L'organisation se fait en demi-groupes ou en co-titulariat de certains cours (intervention du prof de remédiation en parallèle avec le prof de matière). Il existe aussi des dispositifs autour et après l'école développés par l'école ou en partenariat avec des associations extérieures :

*« Nous sommes une petite école qui accueille un public en grande majorité issu de milieux populaires, souvent très défavorisés. L'école de devoirs<sup>2</sup> est obligatoire pour toutes les classes de 1<sup>e</sup> année. Elle est organisée par les professeurs de français de 1<sup>e</sup> année. Elle prévoit la préparation des devoirs et l'étude des leçons. Les élèves ont une heure d'école de devoirs inscrite d'office dans leur horaire. Un carnet de remédiation est rempli par tous les professeurs avec des remarques et le type de remédiation à mener avec l'élève. »*

Certaines écoles utilisent des outils spécifiques (logiciel de lecture, outils de diagnostic...) :  
*« Le soutien pédagogique aux élèves se base sur des outils qui portent sur les aspects cognitifs, mais aussi l'estime de soi. »*

En résumé, voici une typologie des divers mécanismes de remédiation que l'on rencontre sur le terrain :

- la remédiation immédiate ;
- la co-intervention (un professeur de matière et un professeur de remédiation) ;
- le travail en demi-groupes ;
- les dispositifs prévus par les décrets de la CF pour le 1<sup>er</sup> degré du secondaire ;
- la remédiation par matière ;
- la remédiation sur les méthodes de travail ;
- la remédiation psycho-relationnelle (motivation...) ;
- l'encadrement périscolaire ;
- le tutorat ;
- une grille d'analyse des dispositifs (outil élaboré par la Cgé).

Face à cette diversité des dispositifs, les facilitateurs de la Cgé ont proposé une grille d'analyse reprenant une série de **variables** auxquelles il est important de s'intéresser quand on réfléchit à la mise en place d'un dispositif de remédiation scolaire :

- les lieux et temps de l'institution (dans ou en dehors de l'institution/de la grille horaire...) ;
- les groupes et les moments (remédiation individuelle ou collective, immédiate, ponctuelle...) ;
- qui et comment (professeur, bénévole... ) ;
- l'objet et la méthode (matière, méthodes de travail..., la répétition, les IM...) ;
- la décision (appartient à l'élève, le parent...).

Il est à noter que bien souvent ces dispositifs de remédiation posent des problèmes d'organisation ainsi que de mobilisation d'un certain nombre de périodes.

---

2 Il s'agit ici d'une structure interne à l'école.

## 2. Les réflexions pour une remédiation efficace

### 1) Ce que la remédiation ne doit pas ou ne devrait pas être...

- une recette toute faite** : il faut aller chercher ce qui dans sa propre culture d'école est susceptible d'être le plus adapté aux besoins des élèves ;
- une « politique de sparadrap »** : il faudrait un travail spécifique propre à chaque élève, reposant aussi sur l'acquisition de méthodes de travail et un travail de connaissance de soi or l'organisation actuelle (heures grapillées ça et là...) ne permet pas une analyse des difficultés de l'élève pris individuellement ;
- une déresponsabilisation des enseignants** : il faut éviter que le professeur se contente d'envoyer l'élève en remédiation et de passer la main! Un feed-back de ce qui se pratique en remédiation devrait être pratiqué ;
- un assistanat** : il faut éviter le risque d'une attitude consumériste des élèves et le danger de passivité et d'absence d'autonomisation dans l'acquisition des savoirs ;
- une concentration d'élèves dits faibles** : le maintien de l'élève en difficulté dans la classe a un impact important sur sa confiance en lui or certains professeurs préfèrent externaliser cet élève qui à leurs yeux ralentit le groupe ;
- une manière de combler les lacunes existant déjà dans le primaire** : la transition entre le primaire et le secondaire pose des problèmes à un certain nombre d'élèves non suffisamment préparés à l'entrée en secondaire ;
- une répétition** : la remédiation ne sert que si on travaille autrement (« règle du triple A » : ailleurs, autrement et autre chose) or on constate dans les faits que de nombreuses remédiations se pratiquent selon la modalité de la répétition ;
- une sanction** : il faut mettre en place des mécanismes qui viennent contrer le sentiment de relégation or ce n'est pas assez le cas et bien souvent le statut de l'erreur au sein de l'apprentissage n'est pas pris en compte ;
- une obligation** : la remédiation devrait s'organiser durant les heures de cours ;
- une remédiation payante (dans ou en dehors de l'école).**

### 2) Une remédiation est efficace quand...

- elle est inscrite dans le projet global de l'établissement** : elle doit se baser sur la culture de l'école et nécessite un engagement de l'ensemble du corps enseignant ;
- elle est institutionnalisée sur le long terme** : un cadre réglementaire est nécessaire ainsi que des heures prévues dans l'horaire et la reconnaissance d'un statut spécifique pour cette fonction ;
- elle repose sur une collaboration entre tous les acteurs** : la remédiation est l'affaire de tous ;
- elle s'organise autour d'une coordination et d'une transmission des informations entre professeurs** : la communication entre les différents intervenants et le suivi des progrès sont essentiels ;
- elle est prise en charge par des professeurs motivés, expérimentés et formés** : cela nécessite des évolutions sur le plan des pratiques d'écoles, de la formation initiale et continuée des enseignants ainsi que la mise en place au sein de l'école d'un dispositif cohérent ;
- elle est de préférence organisée dans la grille-horaire de l'élève de manière bien pensée** : il s'agit d'éviter les moments inadéquats (temps de midi, fin de journée...).

L'intégration dans l'horaire permet d'éviter le phénomène d'externalisation des plus faibles et leur stigmatisation. Si elle devait s'organiser en dehors de la grille-horaire, alors la remédiation devrait reposer sur la volonté des élèves ;

**-elle repose sur un diagnostic des difficultés de l'élève dont découlent des objectifs précis définis avec l'élève et une valorisation des progrès ;**

**-elle repose sur des approches pédagogiques multiples et appliquées de manière différenciée** : il faut éviter la répétition et il peut être intéressant pour l'enseignant de bousculer ses habitudes en remettant en question ses pratiques pédagogiques ;

**-elle est évaluée quant à ses effets et ses résultats** : l'évaluation est nécessaire mais doit laisser le temps aux dispositifs de s'installer et de produire leurs effets, cette évaluation doit aussi pouvoir donner la parole aux élèves.

### 3) Les risques de la remédiation

-la marginalisation de l'élève, sa catégorisation comme « mauvais élève » ;

-la déception quand l'échec persiste, qui peut mener au décrochage ;

-l'accentuation du retard entre les élèves qui suivent et ceux qui sont envoyés en remédiation ;

-l'élève « consommateur » ;

-si le système de la remédiation est volontaire, il y a le risque de passer à côté des élèves qui en ont besoin mais ne sont pas motivés pour s'inscrire ;

-qu'elle soit une aide momentanée sans un véritable travail sur les lacunes ;

-l'abandon de dispositifs basés sur le bénévolat des professeurs ;

-les problèmes de collaboration (concurrence, dilution des responsabilités...) entre professeurs titulaires du cours et de remédiation ;

-le manque d'intégration de la remédiation dans le projet pédagogique d'ensemble.

### 4) Débats autour de la remédiation (4 thématiques)

#### – la réussite scolaire pour tous

La réflexion sur la remédiation au cours des journées de rencontre semble au départ concerner tous les élèves : l'école n'a pas à sélectionner mais doit donner à chacun les moyens d'accéder à la réussite. Mais quand on évoque la sélection que le système scolaire induit, **les acteurs de l'école reconnaissent les mécanismes de sélection sous-jacents.**

La concurrence entre établissements, la logique de relégation qui prévaut dans notre système scolaire, le marché scolaire tel qu'il s'est développé ne rendent pas les solutions faciles à trouver et les enseignants semblent démunis pour déjouer ces pièges du système.

**L'implication d'acteurs extérieurs comme la participation d'associations de terrain dans la mise en place de mécanismes de raccrochage scolaire a été évoquée mais sans être massivement plébiscitée.** En ce qui concerne les pratiques de remédiation payantes, elles ont été identifiées comme constitutives d'inégalités.

#### – L'indispensable estime de soi et le sens de l'échec

La question de la motivation des jeunes en classe de remédiation a été posée. Une certaine mise en cause du jeune a aussi parfois été énoncée : « Les élèves sont-ils vraiment demandeurs? » Il y a aussi la conscience qu'il peut s'agir d'un dysfonctionnement plus fondamental : « Quand l'erreur devient globale et collective, il faut pouvoir s'interroger sur

les vraies racines de l'échec. »

Il apparaît nécessaire pour les enseignants de s'emparer du problème sans chercher à rejeter la faute sur d'autres ainsi que de faire place à l'élève, à son vécu afin de mettre en place une relation entre l'élève et l'enseignant basée sur l'écoute et la confiance qui permettra de réenclencher le plaisir d'apprendre pour progressivement trouver de l'autonomie dans ses apprentissages.

**Beaucoup d'enseignants déplorent la pression qu'exercent les évaluations certificatives sur le cursus scolaire qui viennent ainsi mettre à mal la dynamique de la remédiation.**

#### **– L'articulation entre l'enseignement primaire et secondaire**

Il a été reconnu que de nombreux élèves issus du primaire présentent des lacunes (portant sur des acquis de bases en français et mathématiques) qui auraient dû être comblées plus tôt dans le cursus scolaire. Construire des programmes équilibrés, centrés sur des apprentissages essentiels et qui ont du sens pour les élèves serait un moyen préventif permettant de limiter les futurs besoins de remédiation. Il apparaît donc **nécessaire de créer des liens** entre le primaire et le secondaire.

#### **– La place des parents dans les processus de remédiation**

La communication et la concertation entre les enseignants et les parents semblent défaillantes. La problématique est complexe et soulève de nombreuses questions : le fait de demander aux parents de travailler avec leurs enfants n'est-il pas de nature à renforcer les inégalités sociales déjà présentes ? Comment réagir face à des parents qui, lorsque l'échec persiste, mettent en cause la responsabilité de l'école?...

### **3. Des pistes d'actions pour améliorer la remédiation scolaire**

#### **1. Les pistes d'actions adressées aux enseignants :**

**–La remédiation est l'affaire de tous dans l'école, l'échec scolaire est l'échec de tous!** Il apparaît nécessaire de mettre en place un travail d'équipe au sein de l'école.

**–Une communication et un dialogue entre tous les acteurs de l'école sont indispensables.**

**–Le premier remédiant reste le professeur titulaire du cours : la remédiation immédiate en classe doit être privilégiée.**

**–Il est important d'aider l'élève à déterminer ses difficultés** afin qu'il devienne acteur de sa démarche de s'inscrire à une remédiation.

**–Il faut permettre à l'élève de faire des erreurs.**

**–Il faut multiplier les approches pédagogiques et les modes de diagnostic.**

**–La remédiation apparaît tantôt obligatoire** (imposée à tous sans discrimination), **tantôt facultative** (elle doit être volontaire afin que les élèves se montrent participatifs).

**–Le professeur doit être un « guide »** afin de réduire la distance relationnelle et de travailler la motivation des élèves.

**–Il faut favoriser le soutien des parents et leur adhésion aux dispositifs mis en**

place.

–La remédiation doit viser l'égalité des chances pour tous dans le système scolaire.

## 2. Les pistes d'actions adressées aux directions d'école :

–La remédiation doit s'inscrire de manière durable dans le projet d'établissement (réunions, journées pédagogiques...).

–Le dispositif de remédiation doit être pensé en fonction du contexte propre à chaque école.

–Il est souhaitable de nommer un coordinateur de remédiation.

–Il apparaît important que la remédiation s'inscrive dans le cadre de la grille-horaire des élèves et des professeurs.

–Une place doit être accordée au travail de remédiation au sein des conseils de classe.

–Le processus de remédiation doit être visible de différentes manières (valves des professeurs et des élèves, bulletin scolaire...).

–Les équipes doivent être pluridisciplinaires (professeur, assistant social, logopède...).

–Les professeurs chargés de la remédiation doivent être désignés sur une base volontaire et être compétents pour ce faire.

–Les professeurs doivent être formés aux diverses méthodes de travail.

–L'évaluation doit être régulière et les dispositifs de remédiation doivent être réajustés.

## 3. Les pistes d'actions adressées aux responsables politiques :

–La remédiation devrait être indiquée de manière plus claire dans les décrets tout en laissant une liberté pédagogique aux écoles afin qu'elles trouvent leur propre solution.

–La remédiation doit être mise en oeuvre dès le cycle primaire.

–La coordination entre l'enseignement fondamental et le secondaire doit être améliorée afin de faciliter la transition.

–Il serait utile de pouvoir disposer d'un référent spécialisé en méthodes de travail/remédiation, de prévoir des ouvertures avec des acteurs extérieurs (logopèdes, psychologues...) et d'optimiser l'intervention des services externes (surtout les CPMS).

–Le professeur remédiant doit pouvoir bénéficier d'une reconnaissance statutaire. Les heures de remédiation doivent avoir le même statut que les heures attribuées aux autres disciplines.

–Des formations à la remédiation, aux méthodes de travail, à la gestion des apprentissages doivent être incluses dans la formation de base et continuée des professeurs.

–La remédiation doit être considérée comme une activité à part entière qui doit bénéficier de moyens propres.

- Il doit y avoir une réflexion sur la finalité du 1er degré car elle s'avère ne pas correspondre à la finalité du terrain.
- Un relevé des bonnes pratiques et un inventaire des dispositifs existants devraient exister afin de permettre un partage entre écoles.
- La réflexion sur la remédiation devrait s'inscrire dans un cadre plus large, celui de la question du redoublement et du statut de l'échec.

**Pour ceux que cela intéresse, l'intégralité de cette étude est disponible sur le site de la fondation Roi Baudouin :**

<http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=288187&LangType=2060>